



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-208

Ottawa, le 11 juin 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	83	le 25 avril 2007
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	86	le 9 mai 2007
Bell Canada	7029	le 25 avril 2007
Bell Canada	7032	le 10 mai 2007
Cochrane Telecom Services	58	le 7 mai 2007
NorthernTel, Limited Partnership	234	le 9 mai 2007
Norouestel Inc.	844	le 30 avril 2007
Société TELUS Communications	255	le 13 avril 2007
Société TELUS Communications	258	le 24 avril 2007
Société TELUS Communications	447 (TCQ)	le 23 avril 2007
Société TELUS Communications	4273 (TCBC)	le 11 mai 2007
Téléphone Milot inc.	32 32A	le 8 décembre 2006 le 11 mai 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*